

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA  
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL  
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION  
PUBLIQUE

83/070 du 28/01/1983  
DECRET N° /MTPS.DGTFFP.DFP.2103-3

Portant reclassement et nomination de Monsieur OUAMBA Frédéric François, Instituteur Principal de 1er échelon.-

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

(/ISAS :

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;  
(/u la loi n° 25/80 du 13.11.80 portant amendement de l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;  
(/u la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;  
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.58 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires des cadres ;  
(/u le décret n° 62/130/MF du 9.5.62 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;  
(/u le décret n° 62/195/FP du 5.7.62 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;  
(/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.62 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires ;  
(/u le décret n° 62/198/FP du 5.7.62 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires de l'Etat ;  
(/u le décret n° 64/165 du 22.5.64 fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement ;  
(/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24.2.67 règlementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements, notamment en son article 1er § 2 ;  
(/u le décret n° 67/304 du 30.9.67 modifiant le tableau hiérarchique des cadres A de l'Enseignement Secondaire, abrogeant et remplaçant les dispositions des articles 19,20 et 21 du décret n° 64/165 du 22.5.64 fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement ;  
(/u le décret n° 74/470 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.7.62 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;  
(/u le décret n° 79/154 du 4.4.79 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;  
(/u le décret n° 80/644 du 28.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;  
(/u le décret n° 80/630 du 27.12.80 portant déblocage des avancements des agents de l'Etat ;  
(/u le rectificatif n° 81/016 du 26.1.81 au décret n° 80/644 du 28.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;  
(/u le décret n° 81/017 du 26.1.81 relatif aux intérimis des Membres du Gouvernement ;  
(/u le décret n° 81/707/SGG du 19.10.81 complétant l'article 2 du décret n° 80/630 du 27.12.80 portant déblocage des avancements des agents de l'Etat ;

D.B.

D.C.F.

DECRETE :

.../...

57

**ARTICLE 1er :** En application des dispositions combinées des décret n°s 64/165/FP-BE, 67/304/MT.DGT et 81/707 des 22.5.64, 30.9.67 et 19.10.81 susvisés, Monsieur OUAMBA Frédéric François Instituteur Principal de 1er échelon indice 710 des cadres de la catégorie A hiérarchie II des services Sociaux (Enseignement) en service à l'INRAP à Brazzaville titulaire de la Licence en Sciences de l'Education 2° session de 1981 délivrée par l'Université Marien NGOUABI de Brazzaville est reclassé à la catégorie A hiérarchie I et nommé Professeur de Lycée de 1er échelon indice 830. ACC = néant.

**ARTICLE 2er :** Le présent décret qui prendra effet du point de vue de l'ancienneté pour compter du 1er.10.81 date effective de reprise de service de l'intéressé à la rentrée scolaire 1981-1982 et de la solde à compter du 19.10.81 sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

Par le Premier Ministre,  
Chef du Gouvernement

Brazzaville, le 28 Janvier 1983

Pour le Ministre de l'Education Nationale  
en mission,

P/I Le Ministre de la Culture et Arts,  
chargé de la recherche Scientifique

J. B. TATI LOUARD

Le Ministre du Travail et de la  
Prévoyance Sociale,

- Bernard COMBO MATSIONA.-

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.

Le Ministre des Finances,

- Itihi Ossetoumba LEKOUNDZOU.-

AMPLIATIONS :

- JORPC.....1
- DGTFP/DFP.....3
- D.B.....3
- D.C.F.....1
- MEN.....2
- DPAA.....2
- INRAP.....2
- INTERESSE.....1
- DOSSIER.....3
- SGCM/BC.....2/-